



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Madame Sophie CLUZEL
Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75700 PARIS

Le 23 février 2021, à Saint-Renan

Dossier suivi par Yann Rabuteau - yann.rabuteau@clb-an.fr
Réf. : YR_SEPH_23022021

Madame la Ministre,

J'ai reçu à ma permanence parlementaire une délégation de l'Association des Sourds du Finistère (ASF), dont les membres, très actifs sur le sujet de l'éducation des jeunes sourds et le déploiement des classes bilingues, ont souhaité m'alerter sur leur condition de « citoyens sourds ».

Ainsi, à travers différents exemples dont la question du dépistage précoce ou de la pose d'implants chez les enfants sourds, mes interlocuteurs ont souligné leur droit à la différence et à une meilleure prise en compte de leurs choix, également en tant que parents.

Il apparaît en effet que certaines personnes sourdes souhaitent assumer leur surdité en préférant l'apprentissage de la langue de signes plutôt que le recours à l'implant cochléaire. Or, cette liberté de choix n'est pas pleinement respectée dès lors que l'implant s'impose comme la seule solution proposée par la médecine chez l'enfant sourd. Pour qu'un choix éclairé soit possible une meilleure information des parents, puis de l'enfant, est attendue conformément à l'esprit, si ce n'est à la lettre, de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées.

Selon eux, le dépistage précoce de la surdité permanente néonatale mis en place par l'arrêté du 23 avril 2012, doit être davantage expliqué aux détenteurs de l'autorité parentale pour ne pas apparaître comme obligatoire et systématique.

De nombreux débats ont déjà eu lieu sur ces questions entre liberté individuelle, handicap, choix de vie et politique de santé publique, aussi je souhaite simplement faire état des difficultés encore rencontrées par les personnes sourdes et relayées par les nombreuses associations (89 associations, regroupant plus de 5.500 membres au sein de la Fédération Nationale des Sourds de France).

En vous remerciant de l'attention que vous portez aux revendications de personnes sourdes, je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Didier LE GAC

Député

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

